

**PROJET DE COOPERATION EXTERIEURE FRANCE-KOSOVO**  
**« GRAVELINES-FERIZAJ – INCLUSION ET VIVRE ENSEMBLE PAR LE SPORT »**  
**PROLONGATION DU PROJET**

Monsieur Christian DEVOS, expose au Conseil :

Par délibération en date du 16 mars 2023, la Commune de Gravelines a intégré un projet de coopération extérieure avec le Kosovo. Ce projet, initié par l'Association PLAY International, s'intitule « Gravelines-Ferizaj – Inclusion et Vivre Ensemble par le Sport » et vise à former conjointement, des jeunes kosovars et des jeunes Gravelinois à l'animation socio-sportive et plus spécifiquement à la pratique inclusive des activités sportives permettant de réunir dans un même espace de jeu, des pratiquants valides et des pratiquants handicapés.

Considérant que toutes les actions à mener dans le cadre de ce projet ne pourront pas être finalisées avant le 31 décembre 2023, il y a nécessité de prolonger le partenariat avec PLAY International jusqu'au 31 août 2024.

Cette prolongation permettra de percevoir, en 2024, après fourniture du Compte Rendu Technique et Financier de l'opération, le solde de la subvention du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères destinée à PLAY International soit 17 535 €.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la perception de la subvention susvisée en 2024, et sa réattribution à l'Association PLAY International.

Aussi, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à conclure un avenant à la Convention de Partenariat entre la Commune de Gravelines et l'Association PLAY International.

La Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 13 Décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023 - 18h00**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA à partir de 18h23, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF-LEFRANC,

Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme GENEVET jusqu'à 18h23,

Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr WILMOT,

Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEFRUIT,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

**Démissionnaires :**

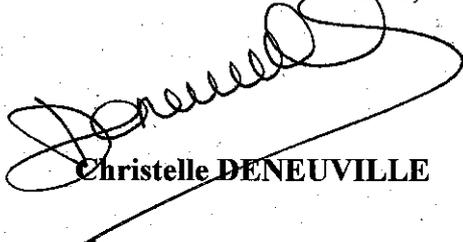
Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

- Le Conseil Municipal,
- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
  - Approuve cette proposition ;
  - Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer l'avenant à la convention à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution des présentes ;
  - La recette sera imputée à l'article 774 – fonction 04 du budget (en M57 : article 7574 – fonction 048 du budget) ;
  - Les dépenses seront imputées à :
    - L'article 6745 – fonction 04 du budget pour la subvention correspondant au versement du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, (en M57 : article 65748 – fonction 048) ;
    - L'article 6574 – fonction 04 du budget pour la subvention versée par la Commune (en M57 : article 65748 – fonction 048) ;
  - **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 19 DECEMBRE 2023  
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**La Secrétaire de Séance,**

  
**Christelle DENEUVILLE**

**Le MAIRE,**

  
**Bertrand RINGOT**



Reçu en Sous-Préfecture le 21 DEC. 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 22 DEC. 2023

